

NOTE AUX ORGANISATIONS



Le 4 octobre 2023

PLFSS 2024

Les fautes inexcusables du gouvernement

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) est un temps fort pour le pays car il détermine pour l'année à venir les moyens et les principales évolutions de la Sécurité sociale, institution essentielle et centrale pour les travailleur.ses dans la prise en charge de nombreux aléas de la vie (remboursements de santé, prestations familiales, retraites, arrêts de travail, etc.). Le PLFSS est également un temps fort pour l'ensemble des secteurs qui en dépendent : Santé (Hôpital, Industrie Pharmaceutique, EPHAD, etc.), petite enfance et politiques familiales (crèches, assistantes maternelles, etc.), etc.

Le PLFSS en tant qu'outil législatif et technique de mise au pas budgétaire de la Sécurité sociale selon les objectifs de politique économique du gouvernement peut sembler éloigner des préoccupations quotidiennes des travailleur.ses. Pourtant, cette loi détermine nos droits du quotidien. La Sécurité sociale est l'affaire de toutes et tous.

Si la Sécurité sociale est aujourd'hui en partie sous le contrôle de l'Etat, il est nécessaire de rappeler qu'elle est avant toute chose une institution des travailleur.euse.s, à leur service et construite par elles et eux. Il est donc de la responsabilité des organisations syndicales et particulièrement de la CGT de faire vivre encore aujourd'hui ces principes par l'ensemble des moyens à sa disposition, et cela malgré les attaques et le recul de la démocratie sociale.

Ainsi, conformément à la volonté du Bureau Confédéral réaffirmée à plusieurs reprises et à la feuille de route de la rentrée sociale discutée en CCN du 29 août 2023, l'ensemble des organisations de la CGT doivent se mobiliser autour de ce PLFSS 2024, contre les régressions annoncées et pour transformer la société sur la base de nos conquits sociaux.

Il ne s'agit pas seulement d'analyser le PLFSS et ses reculs mais d'amorcer plus largement la réflexion et la réappropriation de ces sujets dans nos organisations et dans le cadre plus large de la reconquête de la Sécurité sociale pour porter la campagne pour une protection sociale tout au long de la vie.

Attachée à s'exprimer librement et à perpétuer les valeurs de la Sécurité Sociale, depuis le Conseil National de la Résistance jusqu'à aujourd'hui, la CGT est vigilante à partager ses interventions et à rendre public sa parole. Dans ce sens, les différentes auditions devant la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale et la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale sont autant de rendez-vous certes institutionnels mais primordiaux pour porter nos propositions pour une Sécurité Sociale de demain.

Sans entrer dans le détail des mesures qui feront l'objet d'une note aux organisations dans les prochains jours les deux déclarations jointes constituent une première analyse d'un **PLFSS 2024 qui réaffirme l'austérité des dépenses de santé et la prise de contrôle de l'Etat sur la Sécurité sociale.**

Ce projet de loi de financement confirme la baisse des dépenses du fait d'un ONDAM en augmentation de 3,2% (donc inférieur à l'augmentation « naturelle » des dépenses et à l'inflation). L'objectif de 3,5 milliards d'économies est fixé dans ce projet de loi.

Il accélère le contrôle et la « responsabilisation » des assurés sociaux par la remise en cause partielle des arrêts de travail pour maladie. Il renforce la pression sur les médecins pour les prescriptions des arrêts maladie, ponctionne l'UNEDIC et l'AGIRC/ARCCO contre l'avis des organisations syndicales.

Ce PLFSS refuse de répondre aux besoins de services publics, qu'il s'agisse du médicament, via un [pôle public que défend la CGT](#), qu'il s'agisse de la [perte d'autonomie](#) ou qu'il s'agisse de l'accueil de la petite enfance.

Enfin ce PLFSS attaque le « compromis de 1898 » sur la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles en remettant en cause la faute inexcusable de l'employeur.

Pour sortir de ce contrôle purement politique et budgétaire de l'État sur le Sécurité sociale, seule la revendication d'une Sécurité sociale Intégrale, gérée de manière autonome par les travailleur.ses, tant financièrement que politiquement, et financée par la cotisation sociale peut garantir aux assuré.e.s sociaux d'être protégé.e.s à la hauteur de leurs besoins.

Les échéances à venir autour du PLFSS :

- 27 septembre 2023 : délibération en Conseil des ministres et dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale
- **13 octobre 2023 : en France et en Europe, mobilisons-nous contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes !**
- Semaine du 16 octobre 2023 : examen par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale
- Du 24 au 30 octobre 2023 : examen en séance plénière à l'Assemblée nationale
- Semaine du 6 novembre 2023 : examen par la Commission des affaires sociales du Sénat
- Semaine du 13 novembre 2023 : examen en séance plénière au Sénat
- Promulgation avant le 31 décembre 2023

**VENDREDI
#13OCT 2023
GRÈVES. MANIFS.
PARTOUT EN FRANCE**



Lieux à retrouver sur cgt.fr/13oct — Pour vous syndiquer : cgt.fr/rejoindre



**VENDREDI
#13OCT 2023
GRÈVES. MANIFS.
PARTOUT EN FRANCE**



Lieux à retrouver sur cgt.fr/13oct — Pour vous syndiquer : cgt.fr/rejoindre

